# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

# PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**DÉCRET N° 2024** – 837 DU 13 MARS 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Office béninois du Sport scolaire et universitaire

# LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-544 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Sports ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2024-793 du 21 février 2024 portant approbation des statuts de l'Office béninois du Sport scolaire et universitaire ;
- sur proposition du Ministre des Sports,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 mars 2024,

# **DÉCRÈTE**

# **Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Office béninois du Sport scolaire et universitaire, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur OKOUOLOU Crépin, représentant du Ministère des Sports ;
- monsieur TOUDONOU Rodéric Maximin, représentant de la Présidence de la République;
- monsieur **IDOHOU Adéchina Colaholé Elie**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;



- madame AHOUNOU AÏKPE Fifamin Judith, représentante du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **COPIERY Gabriel**, représentant du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
- monsieur **OGUI Germain**, représentant du Ministère des Enseignements maternel et primaire ;
- monsieur **MINAVOA Vinakpon Julien**, représentant du Comité national olympique et sportif du Bénin.

## Article 2

Monsieur OKOUOLOU Crépin est nommé président du Conseil d'administration.

#### **Article 3**

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

#### Article 4

Le Ministre des Sports et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

## Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 13 mars 2024

Patrice I ALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances.

Romuald WADAGNI

Ministre d'Etat

Le Ministre des Sports,

Benoît K. M. DATO